



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2018
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Bhoutan

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Bhoutan est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2019-2023, soit un montant de 4 720 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 22 730 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018.

* E/ICEF/2018/19.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Bhoutan, qui a affiché des progrès socioéconomiques impressionnants, est candidat pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Les enfants et les adolescents représentent 41 % de la population totale de 780 000 habitants (48 % de femmes ; 64 % dans les zones rurales), et constituent un atout important pour le développement et la croissance. D'ici à 2040, cette fenêtre d'opportunité démographique devrait commencer à se fermer en raison du vieillissement de la population. Par ailleurs, la plupart des habitants vivront alors en milieu urbain. Ces dynamiques montrent qu'il est nécessaire d'investir davantage dans le développement des enfants et des adolescents¹.

2. Une réduction impressionnante de la pauvreté a été enregistrée, près de 8,2 % des habitants étant considérés comme à faible revenu en 2017 contre 23,2 % en 2007. Cette réduction transparaît dans le taux de pauvreté multidimensionnelle qui était de 5,8 % en 2017 contre 12,7 % en 2012². La réduction de la mortalité des enfants et des adultes se manifeste par un allongement de l'espérance de vie, qui est passée de 52,5 ans en 1990 à 69,9 ans en 2012. Le taux de fécondité total a chuté de 6,5 enfants par femme en 1984 à 1,9 en 2017.

3. S'appuyant sur les principes de la philosophie de développement du « bonheur national brut » du Bhoutan, les priorités nationales sont définies dans le douzième plan quinquennal du Gouvernement pour 2018-2023, qui met l'accent sur la coordination et la collaboration entre les secteurs. Le Gouvernement investit 18 % de son budget dans l'éducation et 8 % dans la santé afin d'assurer des services de base gratuits et universels. Des politiques budgétaires prudentes et des investissements dans l'hydroélectricité ont facilité la croissance économique, qui est montée à 8 % par an en 2016 contre 2,1 % en 2013³. Les progrès du pays en matière de développement humain ont été considérables, plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement ayant été atteints.

4. Néanmoins, le Bhoutan est confronté à des difficultés pour atteindre les objectifs de développement durable. Les disparités entre les sous-groupes de population par quintile de richesse, milieu de résidence, sexe et âge restent prononcées, ce qui va à l'encontre de l'objectif 10 et entrave le développement « au dernier kilomètre ». Près de 97 % des pauvres multidimensionnels vivent en zone rurale ; les milieux urbains présentent également des problématiques sociales complexes⁴. Les plus grandes vulnérabilités touchent divers groupes d'enfants et d'adolescents⁵, 33,9 % des enfants vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle⁶. Les enfants handicapés sont particulièrement défavorisés en raison de mécanismes insuffisants pour répondre à leurs besoins, sans compter la stigmatisation. L'accès aux services reste un obstacle, en partie à cause du terrain montagneux.

5. Les principaux défis incluent la nécessité de renforcer les données ventilées de grande qualité et la capacité des institutions, en particulier aux niveaux décentralisés, afin de mettre efficacement en œuvre des politiques de développement axées sur l'équité, et de donner la priorité aux zones qui sont à la traîne en matière de développement humain en milieu urbain et rural. Presque tous les secteurs ont besoin de données probantes améliorées axées sur l'équité afin d'éclairer les politiques et les programmes en faveur des enfants, en particulier

¹ Les données démographiques seront mises à jour après la publication du rapport de recensement de 2017.

² Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) 2017.

³ Royal Monetary Authority (Autorité monétaire royale) du Bhoutan, 2016/2017.

⁴ Rapport de l'Enquête sur les conditions de vie au Bhoutan, 2017

⁵ Les enfants appartenant au quintile de richesse le plus pauvre ; les enfants vivant en zone rurale ; les filles (en général, et parfois les garçons de manière spécifique) ; les enfants handicapés ; les très jeunes enfants (âgés de 0 à 6 ans) ; les enfants vivant dans les poches de pauvreté urbaine ; les enfants moines/nonnes ; les enfants vivant dans l'est et le sud du pays ; les enfants vivant dans des zones isolées ; les enfants qui travaillent ; et les enfants de parents célibataires/moins éduqués/alcooliques.

⁶ Indice de pauvreté multidimensionnelle des enfants 2016.

les plus vulnérables. Peu d'analyses à jour sont disponibles pour indiquer la proportion des ressources financières du Gouvernement consacrées aux enfants.

6. Le secteur public dominant emploie comparativement peu de jeunes. Le secteur privé est émergent, mais la dépendance excessive à l'hydroélectricité accroît la vulnérabilité économique en raison de sa corrélation avec les effets du changement climatique. La baisse des contributions des partenaires de développement, au vu de la sortie attendue du pays de la catégorie des pays les moins avancés, fait peser un risque sur les réussites dans le secteur social.

7. Le Bhoutan demeure une jeune démocratie, dont la gouvernance en faveur des droits de l'enfant ainsi que les formes de participation démocratique, en particulier parmi les femmes, doivent être renforcées. En vue de s'assurer que personne n'est laissé de côté, il est nécessaire de traiter les questions transversales fondamentales recensées dans l'Analyse de la situation de 2017 : a) les disparités liées au genre ; b) la prise en charge et le développement de la petite enfance ; c) la programmation en faveur des jeunes et des adolescents ; d) les enfants handicapés ; e) les enfants et les femmes vulnérables en zones rurales et urbaines ; et f) la résilience, la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique.

8. Le Bhoutan est confronté à une urgence silencieuse concernant la qualité de la nutrition. Les retards de croissance chez les enfants sont passés de 33,5 % à 21,2 % entre 2010 et 2015 et la prévalence de l'anémie parmi les enfants de moins de 5 ans a chuté de près de moitié entre 2003 et 2015 pour atteindre 43,8 %. Aucune différence liée au genre n'a été trouvée en ce qui concerne les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, mais aucune donnée récente ventilée par sexe n'est disponible. L'anémie est de 34,9 % chez les femmes en âge de procréer et de 31,3 % chez les filles. Les causes sous-jacentes sont notamment un manque de personnel spécialisé et des pratiques non optimales d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. La sous-nutrition est étroitement liée à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), pourtant, 37 % des ménages n'ont toujours pas accès à des installations sanitaires de base⁷. Le Bhoutan fournit de l'eau potable à 99,5 % de la population (2017)⁸. Cependant, près de 46 % des hôpitaux de district sont confrontés à des pénuries d'eau sévères⁹, 54 % des écoles n'ont pas un approvisionnement en eau suffisant et 22 % ne sont pas équipées de toilettes améliorées¹⁰. Des visites sur le terrain ont démontré que la situation dans les institutions monacales était encore pire. Outre la nécessité d'un renforcement des systèmes, d'autres goulots d'étranglement incluent une demande limitée dans presque tous les secteurs, la qualité des services sociaux, et des normes sociales préjudiciables au bien-être des enfants.

9. La mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans s'élève à 30 et 37,3 pour 1 000 naissances vivantes respectivement, et 70 % des décès de nourrissons interviennent dans les 28 jours suivant la naissance¹¹. Les naissances prématurées (36 % de décès néonataux), l'insuffisance pondérale à la naissance et les soins non optimaux¹² ont des conséquences graves sur le développement de la petite enfance. En matière de décès néonataux, les inégalités sont liées à la richesse, à l'éducation de la mère et à la zone géographique (p. ex. : la mortalité néonatale est 10,3 fois plus élevée parmi les plus pauvres que parmi les plus riches, et 2 fois plus élevée dans l'est du Bhoutan que dans l'ouest). La fécondité des adolescentes reste élevée ; près de 8,5 % des adolescentes ont donné naissance et 15,3 % étaient enceintes en 2010.

⁷ Rapport de l'Enquête sur les conditions de vie au Bhoutan, 2017

⁸ Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2010 ; Enquête nationale sur la santé, 2012 ; Enquête nationale sur la nutrition, 2015 ; Enquête sur les conditions de vie au Bhoutan, 2017.

⁹ Ministère de la santé, 2015.

¹⁰ Ministère de l'économie, 2017.

¹¹ Ministère de la santé, 2017.

¹² Enquête nationale sur la nutrition, 2015.

10. L'alphabétisation est de 66 %, avec de grandes disparités en fonction du sexe et du milieu de résidence (73,4 % chez les hommes contre 59,2 % chez les femmes ; 81,7 % en zone urbaine contre 58,3 % en zone rurale). Les services de prise en charge et de développement de la petite enfance pour les enfants âgés de 0 à 3 ans doivent être améliorés. La scolarisation des enfants de 3 à 5 ans dans l'enseignement préscolaire demeure équitable du point de vue du genre mais peu élevée (21,8 % en 2017)¹³. Par région, ces chiffres varient de 5,5 % à 13,6 % (2010). La faible couverture de l'enseignement préscolaire est liée à une mauvaise préparation à la scolarité ; la qualité est compromise par la mauvaise qualité des établissements et la formation inadéquate des animateurs.

11. La scolarisation de tous les enfants et la mise en place d'une éducation inclusive de qualité sont des enjeux nationaux. Près de 10 000 enfants âgés de 7 à 14 ans ne sont pas scolarisés¹⁴ ; nombre d'entre eux sont susceptibles d'être handicapés¹⁵. Le pays occupe la deuxième place du classement des taux de redoublement les plus élevés en Asie du Sud¹⁶. Seules 12 écoles sur 515 sont équipées pour répondre à des besoins éducatifs spéciaux. Les obstacles à une éducation de base de qualité incluent un mauvais environnement de travail pour les enseignants et l'absence de programmes pertinents¹⁷. Les taux d'acquisition de compétences en anglais et en mathématiques en 10^e année sont de 19 % et 4 % respectivement. La parité entre les sexes au niveau de l'enseignement supérieur n'a pas été atteinte, signe qu'il est nécessaire d'améliorer l'éducation des filles.

12. Le Gouvernement a adopté une loi relative à la prise en charge et à la protection des enfants (Child Care and Protection Act) en 2011, une loi relative à l'adoption d'enfants (Child Adoption Act) en 2012 et une loi relative à la violence domestique (Domestic Violence Act) en 2013, et les politiques liées à la protection de l'enfance ont grandement progressé. Cependant, 64,1 % des enfants subissent des violences physiques et 12,8 % subissent des violences sexuelles (13,5 % des filles et 11,9 % des garçons). Plus de la moitié de ces violences sont commises par les pairs, souvent dans le cadre d'intimidations dans les internats. Les enfants handicapés sont particulièrement vulnérables à la violence à l'égard des enfants. La vulnérabilité à ce type de violence est exacerbée par la fragmentation familiale et la migration urbaine, et pourrait être liée aux taux élevés de violence à l'égard des femmes¹⁸. Le taux de travail des enfants s'élève à 18,4 %¹⁹. Les mariages précoces et forcés existent toujours, 30,8 % des filles étant mariées avant l'âge de 18 ans²⁰, en particulier dans l'est du pays, ce qui entraîne des grossesses précoces.

Priorités du programme et partenariats

13. En vue de traiter les questions susmentionnées, le Gouvernement a sollicité un soutien solide de l'UNICEF pour la mise en œuvre du 12^e plan quinquennal. Compte tenu des avantages comparatifs de l'organisation, les priorités du programme ont été formulées dans le cadre d'un processus hautement participatif incluant tous les partenaires. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies, la vision de l'UNICEF pour le programme de pays est que, d'ici à 2030, chaque enfant et adolescent au Bhoutan, en particulier les plus vulnérables, bénéficie davantage de politiques, de programmes, de services et d'allocations budgétaires inclusifs et tenant compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et infranational. Le programme sera axé sur les

¹³ UNICEF, 2017.

¹⁴ MICS 2010 (estimations disponibles les plus récentes).

¹⁵ NSB, Évaluation des besoins en matière de handicap, 2017.

¹⁶ Statistiques sur l'éducation, 2016.

¹⁷ Education Blueprint (plan relatif à l'éducation) pour 2014–2024.

¹⁸ National Survey on Violence Against Children and Young People (enquête nationale sur la violence à l'égard des enfants et des jeunes), 2016.

¹⁹ Ibid.

²⁰ MICS 2010.

populations et les zones affichant les plus grandes disparités et les pires indicateurs de développement de l'enfant, en particulier l'est et le sud du pays.

14. L'UNICEF mettra en œuvre cinq stratégies, déterminées grâce à une analyse de la causalité avec les parties prenantes nationales : a) accélérer les interventions visant à remédier aux disparités en adoptant une approche de renforcement des systèmes ; b) adapter les programmes aux objectifs visés en remédiant aux lacunes en matière de données et d'éléments probants en faveur du plaidoyer politique ; c) améliorer les synergies et les interventions multisectorielles ; d) se recentrer sur l'équité tout en maximisant la place accordée à l'innovation ; et e) mobiliser des ressources en vue d'un financement public efficace en faveur des enfants. Ces stratégies sont conformes au 12^e plan quinquennal, aux objectifs de développement durable, à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

15. En faisant de l'équité une stratégie globale, le programme de pays est conforme au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, au Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes et aux priorités régionales de l'organisation en Asie du Sud. Le programme de pays contribue au Cadre de partenariat pour le développement durable pour la période 2019-2023, conclu entre les Nations Unies et le Bhoutan. Par ailleurs, il appliquera le chapitre commun des plans stratégiques de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), favorisant la contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et soutenant la programmation commune. Les interventions s'inscrivant dans des programmes communs avec d'autres entités des Nations Unies incluent les adolescents et les jeunes, la violence liée au genre, le handicap, la santé de la mère et de l'enfant (Organisation mondiale de la Santé [OMS]), la nutrition (Programme alimentaire mondial), les données et éléments probants, et la réduction des risques de catastrophe.

16. L'UNICEF investira dans les partenariats avec le Gouvernement, la société civile, le milieu universitaire, les communautés et les partenaires de développement à tous les niveaux, y compris dans le secteur privé émergent.

17. Compte tenu du rôle important de l'UNICEF au Bhoutan et de sa capacité à mobiliser des ressources en faveur des enfants par l'intermédiaire de partenariats mondiaux, les composantes du programme sont axées sur a) la survie et le développement de l'enfant ; b) l'éducation ; c) la protection de l'enfance ; et d) la politique sociale. La mise en œuvre de ces composantes permettra aux responsables d'atteindre efficacement les enfants et les familles vulnérables, aussi bien dans les milieux ruraux qu'urbains. La coordination sera renforcée afin d'assurer une approche intégrée tenant compte de la problématique hommes-femmes, combinée à un plaidoyer ciblé en matière de politiques, l'accent étant mis sur la résilience et la réduction des risques de catastrophe par le biais de l'intégration de plans de contingence sectoriels en collaboration avec le Gouvernement, tout en insistant sur le continuum aide humanitaire-développement.

Survie et développement de l'enfant

18. Cette composante permettra d'atteindre trois résultats fondamentaux, axés sur les nouveau-nés, les enfants de moins de 5 ans et les adolescentes et les adolescents : a) l'amélioration de la qualité des interventions en matière de santé du nouveau-né et de la mère afin de réduire le taux élevé de mortalité néonatale ; b) la réduction des retards de croissance et de l'anémie, ainsi que l'amélioration de la nutrition des adolescentes ; et c) le renforcement des services WASH dans les institutions, notamment les établissements de santé, les institutions monacales et les écoles, et au niveau des ménages. Cette composante sous-tendra les efforts nationaux visant à réduire les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et des nouveau-nés, les retards de croissance, et le taux d'anémie des enfants de

moins de 5 ans et des adolescentes, et à augmenter la proportion de communautés ayant éliminé la pratique de la défécation à l'air libre.

19. L'UNICEF passera de plus en plus de programmes verticaux descendants à des programmes ascendants, intégrant le renforcement des systèmes de santé, de nutrition et de services WASH. Ainsi, en vue d'influencer les politiques en faveur des plus vulnérables, le programme de pays soutiendra le Gouvernement et les partenaires afin d'élaborer des stratégies, des plans d'action chiffrés et des directives fondés sur des données probantes concernant les soins de qualité aux nouveau-nés et aux mères, l'anémie et la diversité alimentaire, et les services WASH améliorés du point de vue de l'inclusion sociale et de la problématique hommes-femmes. L'accent sera mis sur les données ventilées de qualité relatives à la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, sur les facteurs de la sous-nutrition de l'enfant et sur les liens entre les services WASH, la santé, la nutrition et les résultats d'apprentissage.

20. Une attention particulière sera portée au renforcement du système d'information sanitaire et au suivi et à la supervision formative par le biais de l'apprentissage par les pairs. En collaboration avec le gouvernement et l'OMS, les capacités des professionnels de la santé seront renforcées au niveau national en vue de dispenser des soins essentiels précoces de qualité aux nouveau-nés et de mettre en pratique la méthode « mère kangourou », axée sur les bébés prématurés et souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance. De même, les professionnels de la santé seront formés à l'utilisation d'un outil d'évaluation du développement de l'enfant, afin de dépister de manière précoce les enfants souffrant de handicaps et de les orienter rapidement vers les services appropriés. Un système sera établi en vue de surveiller les décès des mères et des nouveau-nés et les décès périnataux grâce à une utilisation innovante de la technologie, en particulier pour les régions isolées et montagneuses.

21. Les synergies seront favorisées afin de remédier aux faibles demande et connaissance des services ainsi qu'à leur mauvaise utilisation, dues notamment aux normes sociales et aux pratiques culturelles. La connaissance des comportements positifs en matière de santé sera renforcée auprès des individus, des familles et des communautés dans les districts qui affichent la morbidité la plus élevée et qui sont les plus difficiles à atteindre, notamment par le biais de séances organisées dans les districts sélectionnés visant à apprendre aux parents à s'occuper de leurs bébés chez eux, à repérer les signes de danger et à solliciter un traitement précoce.

22. L'accent sera mis sur la planification des naissances pour les femmes enceintes et le renforcement des soins obstétriques et néonataux d'urgence dans tous les hôpitaux. En collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF soutiendra des services de santé intégrés amis des adolescents, axés sur les besoins des adolescentes, notamment la gestion de l'hygiène menstruelle.

23. Une attention sera également portée au renforcement des capacités des professionnels de la santé en vue de : déployer des interventions efficaces visant à améliorer la diversité alimentaire et à prévenir l'anémie ; dispenser des conseils nutritionnels ; et dispenser une supplémentation en fer et en acide folique aux adolescentes scolarisées ou non, ou vivant dans des couvents. Les pratiques d'alimentation au niveau familial, en particulier pour les jeunes enfants, les adolescentes et les femmes enceintes et allaitantes, et la fortification des enfants âgés de 6 à 23 mois à l'aide de micronutriments en poudre seront mises en exergue. La coordination sera renforcée afin d'orienter la mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle en matière de nutrition et de sécurité alimentaire. Les médias seront mobilisés afin de donner de la visibilité aux retards de croissance.

24. L'UNICEF promouvra l'inclusion et le renforcement des services WASH dans les établissements de santé et les institutions scolaires et monacales. Outre celles des professionnels de la santé, les capacités des communautés seront renforcées en vue d'encourager l'adoption de l'assainissement amélioré. L'accent sera mis sur l'amélioration

des pratiques d'hygiène et l'élimination de la défécation à l'air libre, ainsi que sur le renforcement de la coordination afin d'orienter une politique nationale multisectorielle en matière d'assainissement et d'hygiène. Un soutien sera également apporté afin d'étendre la couverture des services WASH dans les régions difficiles à atteindre et les sites présentant une urbanisation rapide.

Éducation

25. Cette composante sera axée sur les résultats fondamentaux suivants : a) le renforcement des capacités nationales afin d'influencer de manière positive la mise en œuvre des politiques, de la législation et des programmes relatifs à l'éducation en produisant et en utilisant rapidement des données probantes de grande qualité ; b) l'amélioration des capacités des parties prenantes, en particulier des professionnels de l'éducation, afin de fournir des services d'éducation efficaces, tenant compte de la problématique hommes-femmes et de qualité, permettant d'améliorer les acquis scolaires de tous les enfants ; et c) l'accroissement des connaissances des enfants et des parents sur l'éducation inclusive, la prise en charge et le développement de la petite enfance et la transition vers l'éducation de base, ainsi que l'augmentation de la demande d'éducation de qualité tenant compte de la problématique hommes-femmes, en particulier au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur.

26. Une attention sera également portée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement préscolaire ainsi qu'à la mise à l'essai et au déploiement à grande échelle d'innovations, notamment en matière de prise en charge et de développement de la petite enfance dans les régions difficiles à atteindre de l'est et du sud, et dans les éventuelles situations d'urgence humanitaire. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'apprentissage, de la performance et de l'évaluation, y compris l'inclusion des enfants handicapés et le soutien à un enseignement de qualité pour les adolescents, en particulier les filles. Les questions de protection de l'enfance dans les internats et les foyers seront traitées. De manière plus générale, une attention sera portée aux données ventilées et au travail intersectoriel concernant le financement public consacré aux enfants, grâce au renforcement des capacités et à un plaidoyer ascendant auprès du Gouvernement et des partenaires en faveur de politiques, de programmes et de plans chiffrés fondés sur des données probantes.

27. En tant qu'organisme de coordination pour le Partenariat mondial pour l'éducation, l'UNICEF soutiendra l'orientation stratégique et le suivi du plan relatif à l'éducation (Education Blueprint) du Bhoutan pour la période 2014-2024. L'amélioration de la prestation de services et de la coordination intersectorielle, notamment le renforcement des capacités des professionnels de l'éducation, sera mise en avant. L'analyse des données ventilées tirées d'un système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS) et de recherche, notamment sur les enfants handicapés et non scolarisés et sur la prise en charge et le développement de la petite enfance, fournira des données probantes qui serviront de fondement à une réforme législative et améliorera l'affectation des ressources. L'UNICEF soutiendra l'établissement d'un système solide d'évaluation de l'éducation qui mettra l'accent sur les acquis scolaires, les compétences des enseignants et une meilleure utilisation des conclusions d'évaluation.

28. Un cadre conceptuel complet et un plan stratégique en faveur de la prise en charge et du développement de la petite enfance seront élaborés avec des parties prenantes clés. L'établissement d'un organisme national de coordination dans ce domaine est une priorité. L'UNICEF s'attachera à étendre davantage les modèles alternatifs mobiles de prise en charge et de développement de la petite enfance afin d'atteindre tous les enfants. Les interventions porteront sur la professionnalisation des animateurs grâce à une formation de qualité et sur la régularisation des postes au sein de la fonction publique.

29. L'UNICEF donnera la priorité à l'éducation inclusive, renforçant davantage les possibilités d'apprentissage des filles et des garçons vulnérables, des enfants handicapés et

des enfants issus de communautés pauvres et rurales. Le renforcement du cadre des besoins éducatifs spéciaux, y compris les normes d'enseignement et l'adaptation du programme aux niveaux national et infranational, sera souligné avec des partenaires tels que le Conseil royal de l'éducation (Royal Education Council). Le soutien à l'élargissement des écoles répondant aux besoins éducatifs spéciaux viendra compléter l'approfondissement de la langue des signes bhoutanaise et la promotion d'espaces d'apprentissage accessibles, y compris l'accès sûr à des installations WASH pour les adolescentes handicapées. En coopération avec la Disabled Persons Association (Association des personnes handicapées), des organisations de la société civile axées sur le handicap, le PNUD et l'OMS, l'UNICEF soutiendra le Gouvernement et ses partenaires en vue de mettre en œuvre une politique nationale du handicap et une budgétisation inclusive, en intensifiant le plaidoyer visant à améliorer la préparation de la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le dépistage précoce des enfants handicapés, suivi d'une évaluation neurodéveloppementale rapide, sera renforcé en collaboration avec le Ministère de la santé.

30. En vue de créer un environnement propice à une éducation de qualité et à des services intégrés amis des adolescents, un examen du projet de politique nationale de l'éducation sera soutenu, tout comme le renforcement de l'éducation des adolescents, notamment une formation axée sur les compétences pour les adolescents déscolarisés et au chômage avec le soutien de la Banque asiatique de développement, et la diversification du programme d'enseignement secondaire afin de remédier aux lacunes liées au genre en matière d'enseignement professionnel et technique et d'apprentissage appliqué. La transition vers l'enseignement supérieur et les liens entre les secteurs de l'éducation et du travail seront soulignés, l'accent étant mis sur l'inclusivité, l'égalité entre les sexes et les stratégies visant à combattre les normes sociales qui sous-tendent la faible représentation des filles dans l'enseignement supérieur. S'appuyant sur des partenariats solides avec le Ministère de l'éducation, la Commission des affaires monacales (Commission for Monastic Affairs) et la Fondation des nonnes du Bhoutan (Bhutan Nuns Foundation), l'UNICEF soutiendra les enfants et les adolescents dans les institutions monacales et les couvents afin de renforcer le programme d'enseignement et d'affirmer les principes d'inclusivité et d'égalité entre les sexes.

31. Grâce à un dialogue communautaire et à une campagne médiatique nationale, les familles seront capables de reconnaître l'importance de la prise en charge et du développement de la petite enfance, et de répondre positivement au handicap. Des efforts particuliers seront menés afin de s'assurer que les préoccupations et les contributions des femmes sont suffisamment prises en compte. En collaboration avec des organisations de la société civile, des dirigeants locaux et des organisations confessionnelles, et par le biais de la mobilisation communautaire, les connaissances et les compétences des enfants et des adolescents seront renforcées de sorte qu'ils puissent demander une éducation inclusive tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le renforcement des capacités du Gouvernement en vue d'élaborer une stratégie de communication au service du développement concernant la prise en charge et le développement de la petite enfance et l'éducation inclusive complétera la diffusion de boîtes à outils multimédias à l'usage des familles et des prestataires de services. Le programme d'éducation parentale, dispensé par les centres de prise en charge et de développement de la petite enfance, sera rendu plus participatif et encouragera la discipline positive, le capital cognitif et la stimulation précoce.

Protection de l'enfance

32. Cette composante sera axée sur a) le développement de la capacité du Gouvernement à renforcer l'élaboration des politiques, la législation et la programmation inclusives et fondées sur des données probantes en matière de protection de l'enfance ; b) l'amélioration des capacités des professionnels de la protection de l'enfance, de la justice et d'autres services sociaux intersectoriels en matière de problématique hommes-femmes ; et c) le renforcement des connaissances des enfants, des adolescents et des adultes concernant les

effets néfastes de la violence à l'égard des enfants, ainsi que le renforcement de la capacité des parents, des enseignants et des personnes s'occupant d'enfants à prévenir la violence à leur égard, notamment grâce à des techniques de discipline parallèles.

33. L'UNICEF renforcera les capacités nationales en matière de production et d'analyse de données afin de s'assurer qu'un système de gestion de l'information sur la protection de l'enfance (CPMIS) permet de collecter des données ventilées. L'UNICEF soutiendra l'intégration de la toute nouvelle assistance téléphonique aux enfants au sein du CPMIS afin d'assurer le suivi efficace des affaires de protection. Les capacités de la Commission nationale pour les femmes et les enfants (National Commission on Women and Children), entre autres, seront renforcées. L'UNICEF fournira une assistance technique en vue d'utiliser des données probantes à des fins de réforme politique et législative sur des questions spécifiques, par exemple les châtimements corporels et la protection des enfants contre l'exploitation en ligne, complétée par un plaidoyer renforcé auprès du parlement, du Gouvernement et de la société civile. La composante soutient les recherches au niveau national sur le travail des enfants, le mariage d'enfants, la maltraitance et l'exploitation en ligne et d'autres analyses thématiques de la violence à l'égard des enfants, par exemple la violence et l'intimidation par les pairs.

34. L'UNICEF donnera la priorité au renforcement des capacités et de l'accréditation du personnel des services sociaux, y compris au sein des organes répressifs et judiciaires, en leur donnant les moyens de reconnaître les problématiques de protection, en particulier la violence à l'égard des enfants, et d'y répondre efficacement. L'organisation renforcera l'application de la législation relative à la protection en améliorant les capacités des comités de district chargés du bien-être des femmes et des enfants, de la police et du système judiciaire. En particulier, l'UNICEF travaillera avec la Cour royale de justice (Royal Court of Justice), la police et le Bureau du procureur général (Office of the Attorney General) afin d'institutionnaliser les mesures extrajudiciaires pour les enfants en conflit avec la loi. Des partenariats liés à la protection de l'enfance et axés sur les professionnels de la santé et le personnel scolaire au niveau des villages seront mis en place avec les secteurs de la santé et de l'éducation. La composante vise également à accroître la capacité de la Commission des affaires monacales à prévenir, reconnaître et signaler la violence au sein des institutions monacales et des couvents. L'Université royale (Royal University) du Bhoutan recevra une assistance en vue d'élaborer des programmes de travail social et d'intégrer des modules de formation à la protection. L'un des éléments importants de cette démarche consistera à aborder la prévention du mariage d'enfants et de la violence à l'égard des enfants handicapés. Le processus impliquera de traiter la question des normes socioculturelles, notamment en mettant en œuvre une stratégie complète de communication au service du développement, et de collecter des données probantes en vue d'un plaidoyer renforcé.

35. Des interventions ciblées seront entreprises aux niveaux de la communauté et de la famille ainsi que directement auprès des enfants et des adolescents. Les chefs religieux seront mobilisés en tant que défenseurs du changement. Les parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans seront dotés de compétences liées à la protection. L'UNICEF travaillera avec des groupes de jeunes afin de les doter de compétences en matière de protection ; un programme conjoint avec le Gouvernement et la société civile, récemment introduit, sera déployé à grande échelle.

Politique sociale

36. L'UNICEF se concentrera sur deux résultats fondamentaux aux niveaux national et décentralisé : a) l'élaboration de politiques inclusives fondées sur des données probantes, un financement public ciblé en faveur des enfants, et une amélioration de la coordination du système de protection sociale afin de réduire la pauvreté multidimensionnelle des enfants ; et b) la production renforcée et l'analyse et l'utilisation plus poussées de données ventilées de qualité et d'éléments probants afin d'orienter les politiques et la budgétisation sociale et de suivre la situation des enfants, des adolescents et des femmes.

37. Cette composante permettra de soutenir le Gouvernement et les partenaires afin d'élaborer, de réviser, de mettre en œuvre et de suivre des politiques (p. ex. la politique nationale de l'enfance et la politique nationale du handicap), des lois et des programmes sociaux axés sur les enfants et tenant compte de la problématique hommes-femmes, de manière équitable et en tenant compte des risques de catastrophe, en mettant l'accent sur les plus vulnérables et une meilleure compréhension des privations de la pauvreté multidimensionnelle. L'UNICEF entreprendra un plaidoyer et un renforcement des capacités en matière de financements publics consacrés aux enfants, en appliquant des éléments éprouvés des méthodes de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les interventions incluront l'élaboration de dossiers d'investissement, une attention étant portée à l'efficacité de la dépense publique. Le Gouvernement et des partenaires clés recevront une assistance afin d'établir un système de protection sociale plus intégré et fondé sur les droits, ainsi que des mécanismes coordonnés, en vue de cibler la pauvreté des enfants de manière plus complète.

38. Le Gouvernement et les partenaires recevront une assistance afin de recenser les solutions participatives élaborées au niveau local qui sont équitables et tiennent compte de la problématique hommes-femmes, tout en renforçant l'investissement du secteur public axé sur les enfants et en soulignant les inégalités persistantes. Des interventions seront menées en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies afin de renforcer la capacité du système statistique national, notamment la définition des priorités statistiques nationales, conduisant à une amélioration du suivi de la situation des enfants, des adolescents et des femmes les plus vulnérables. Dans ce cadre, les lacunes actuelles en matière de données seront comblées par le biais de modèles fondés sur le revenu ainsi que sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle des enfants. La collaboration avec des partenaires de développement dans les domaines de la statistique, des données et des connaissances sera renforcée.

39. Aux niveaux décentralisés, l'UNICEF se concentrera sur la sensibilisation aux priorités de la politique sociale et au suivi, en abordant les principales privations des enfants, des adolescents et des femmes. L'organisation axera le renforcement des capacités sur les principes fondamentaux de la gestion axée sur les résultats, sur le financement public consacré aux enfants et sur la formulation de plans de développement communautaires, équitables et tenant compte de la problématique hommes-femmes, qui bénéficient davantage aux plus vulnérables. S'appuyant sur son engagement auprès des groupes de jeunes, l'UNICEF renforcera la participation des adolescentes et des adolescents aux discussions portant sur les politiques.

Efficacité du programme

40. Cette composante soutient les activités qui rendront possibles une exécution, une gestion et une assistance technique et stratégique intégrées et intersectorielles du programme. Elle comprend des activités de suivi et d'évaluation et des stratégies transversales, telles que le plaidoyer, la communication, la collecte de fonds et la programmation tenant compte des risques.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Total</i>
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	
Survie et développement de l'enfant	2 170	7 830	10 000
Éducation	750	8 100	8 850
Protection de l'enfance	800	4 900	5 700
Politique sociale	550	1 900	2 450
Efficacité du programme	450	0	450
Total	4 720	22 730	27 450

Administration du programme et gestion des risques

41. Le présent descriptif de programme de pays présente les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du Bhoutan. Des réunions annuelles se tiendront avec le Gouvernement et les principaux partenaires afin d'examiner les résultats et les enseignements tirés, et d'améliorer encore la mise en œuvre. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège est inscrite dans le programme de l'organisation et ses politiques et procédures opérationnelles.

42. La Commission du bonheur national brut (Gross National Happiness Commission) est responsable de la coordination du programme de pays. Une macro-évaluation du nouveau cycle de programme a été achevée et a confirmé l'efficacité de l'institution suprême d'audit en matière de réalisation de micro-évaluations de tous les partenaires d'exécution. La mise en œuvre commune par les Nations Unies du cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces, d'un suivi régulier du programme, et de vérifications ponctuelles programmées garantira que les ressources sont utilisées aux fins prévues. La priorité sera donnée à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience programmatiques et opérationnelles.

43. La réussite de la mise en œuvre est soumise à l'atténuation de plusieurs risques : a) la sortie imminente de la catégorie des pays les moins avancés, liée à une baisse des ressources externes qui pourrait se répercuter sur l'environnement de financement de l'UNICEF ; b) les effets du changement climatique et des catastrophes (séismes, vidanges brutales de lacs glaciaires, feux de forêt, etc.). Afin d'atténuer ces risques, l'UNICEF se concentrera sur : le renforcement de son environnement de financement, notamment en mobilisant des ressources supplémentaires (p. ex. dans le secteur privé) ; le recours à la gestion du risque institutionnel en vue de suivre les risques ; le maintien et l'établissement d'alliances avec des partenaires clés ; et le renforcement des financements publics consacrés aux enfants dans toutes les composantes. Par ailleurs, en tant que domaine fondamental, la gestion des risques viendra compléter l'élaboration par le Gouvernement de stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'atténuation du changement climatique en tant que résultat clé du 12^e plan quinquennal.

Suivi et évaluation

44. Le suivi sera fondé sur le cadre de résultats et de ressources, et l'évaluation sur le plan d'évaluation chiffré. Le programme de pays assurera un suivi à trois niveaux, en prêtant attention à la production de données ventilées. Aux premier et deuxième niveaux, il

mesurera l'efficacité en réalisant un suivi des produits. En collaboration avec les partenaires d'exécution, l'UNICEF recensera les goulots d'étranglement et y répondra de façon appropriée, en intégrant le suivi du programme et en procédant à des ajustements normalisés fondés sur les enseignements tirés. La ventilation fournira des informations sur les contributions de l'UNICEF en vue de la réduction des disparités. Le suivi sur le terrain renforcera les examens à mi-parcours, annuels et semestriels.

45. L'UNICEF travaillera avec d'autres organismes des Nations Unies afin de renforcer la collecte de données dans tous les secteurs (nationaux et infranationaux), en particulier grâce à la technologie, et de soumettre en temps utile des rapports sur les progrès accomplis concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », l'UNICEF soutiendra l'institutionnalisation de l'outil en ligne UN-Info destiné au suivi et au compte-rendu concernant l'UNSDPF, reliant les programmes de l'UNICEF aux résultats communs plus larges.

46. Au troisième niveau, l'accent sera mis sur les enquêtes à l'échelle nationale, permettant une stratification infranationale. Une enquête en grappes à indicateurs multiples, qui sera menée en 2020, soutiendra les préparations en vue du 13^e plan quinquennal du Bhoutan pour 2023-2027 ainsi que le programme de pays de l'UNICEF pour l'après-2023.

47. Le programme de pays mettra à profit les technologies afin de collecter des données en temps réel et de suivre les résultats du programme, notamment la messagerie par téléphone mobile, les réseaux sociaux et les systèmes de compte-rendu communautaires.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement du Bhoutan et l'UNICEF, 2019-2023¹

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant : tous

Douzième plan quinquennal, domaines de résultats clés nationaux : 3. élimination de la pauvreté et réduction des inégalités ; 6. neutralité carbone et amélioration du développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes ; 7. amélioration de la qualité de l'éducation et des compétences ; 8. amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et en eau ; 10. promotion de l'égalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des filles ; 13. renforcement de la démocratie et de la décentralisation ; 14. une société plus saine et bienveillante ; et 16. renforcement des services et des institutions judiciaires.

Objectifs de développement durable : 1 à 6, 8, 10, 13, 16 et 17

Résultats attendus du Cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable impliquant l'UNICEF :

1. D'ici à 2023, le Gouvernement utilisera des données probantes plus fiables et plus opportunes sur les personnes risquant d'être laissées de côté en vue d'élaborer des politiques et de prendre des décisions.
2. D'ici à 2023, les personnes vulnérables et délaissées auront accès à des services de santé, de nutrition, de protection, d'éducation, d'eau et d'assainissement de qualité et les utiliseront.
3. D'ici à 2023, les institutions gouvernementales appliqueront le principe de l'égalité des chances pour tous, et les femmes et les groupes vulnérables demanderont des comptes à leurs dirigeants.
4. D'ici à 2023, les communautés et l'économie du Bhoutan seront plus résilientes face aux catastrophes dues au climat et à la perte de biodiversité.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : pourcentage de femmes se rendant à la première consultation postnatale ; pourcentage de filles (15 à 19 ans) souffrant d'anémie ; nombre de districts bénéficiant d'un assainissement amélioré (élimination de la défécation à l'air libre) ; taux brut de scolarisation dans les centres de prise en charge et de développement de la petite enfance ; et nombre de districts disposant d'un comité chargé du bien-être des femmes et des enfants entièrement fonctionnel.

Objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 : 1 à 5

¹ Aligné sur le Cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable pour 2019-2023

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2023, les nouveau-nés, les enfants, les adolescents et les femmes auront un accès équitable à des services de santé, de nutrition et d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) inclusifs, de qualité, fondés sur des données probantes et tenant compte de la problématique hommes-femmes, et adopteront des pratiques de soins appropriées.	Pourcentage de mères/nouveaux-nés recevant des soins postnatals DR : 41 %/30 % C : 70 %/60 %	Système d'information sanitaire, enquête en grappes à indicateurs multiples, enquête nationale sur la santé, enquête nationale sur la nutrition.	1.1 : Le Gouvernement et les partenaires sont davantage capables de fournir des services de santé de qualité aux nouveau-nés, aux enfants de moins de 5 ans et aux mères enceintes, y compris des services de santé amis des adolescents. 1.2 : Le Gouvernement et les partenaires sont davantage capables de déployer des interventions nutritionnelles en vue de réduire les retards de croissance et l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans et de réduire l'anémie chez les adolescents. 1.3 : Le Gouvernement et les partenaires sont davantage capables de renforcer les services WASH dans les communautés et les institutions.	Ministères de la santé, de l'économie, de l'agriculture et des forêts, et des travaux et des établissements humains ; Université Khesar Gyalpo des sciences médicales du Bhoutan et autres universités ; Hôpital national de référence Jigme Dorji Wangchuck ; administrations de district (dzongkhag) ; organismes des Nations Unies ; Banque mondiale ; Banque asiatique de développement ; organisations de la société civile.	2 170	7 830	10 000
	Pourcentage d'enfants vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos DR : 80 % C : 95 % (au moins 80 % dans chaque district)						
	Prévalence de l'anémie parmi les adolescentes (10 à 19 ans) DR : 31,3 % C : 17,9 %						
	Pourcentage d'enfants (6 à 23 mois) consommant un nombre minimal de groupes d'aliments DR : 15,3 % C : 30 %						
	Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement de base DR : 63 % C : 95 %						
	Pourcentage de la population pouvant se laver les mains à l'eau et au savon à domicile DR : 87,4 % C : 95 %						
2. D'ici à 2023, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, bénéficient davantage d'une	Taux de scolarisation net dans les centres de prise en charge et de développement de la petite enfance (global/garçons/filles) DR : 21,8 %/21,2 %/22,4 % C : 50 %/50 %/50 %	Statistiques annuelles sur l'éducation	2.1 : Le Gouvernement et les partenaires sont davantage capables de renforcer l'élaboration de politiques et de programmes inclusifs et fondés sur des données probantes en matière d'éducation.	Ministères de l'économie, de la santé, de l'agriculture et des forêts, du travail et des ressources	750	8 100	8 850

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
éducation inclusive, de qualité, tenant compte de la problématique hommes-femmes.	Taux de scolarisation de base net ajusté (global/garçons/filles) DR : 95,5 %/96,4 %/94,6 % C : 100 %/100 %/100 %		2.2 : Le Gouvernement et les partenaires sont davantage capables de dispenser un enseignement préscolaire et une éducation inclusifs et de qualité aux enfants et aux adolescents. 2.3 : Les enfants, les adolescents, les personnes s'occupant d'enfants et les communautés sont davantage capables de demander un enseignement préscolaire et une éducation inclusifs et de qualité.	humaines ; universités ; Commission des affaires monacales ; administrations de district ; organisations de la société civile ; organismes des Nations Unies ; Banque mondiale ; Banque asiatique de développement.			
	Système de gestion de l'information sur les situations d'urgence fournissant des données ventilées à plusieurs niveaux DR : Partiellement C : Pleinement						
3. D'ici à 2023, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront davantage d'une protection de l'enfance inclusive, de qualité, tenant compte de la problématique hommes-femmes.	Nombre de districts et de communes mettant en œuvre les procédures opérationnelles standard nationales relatives à la protection des enfants contre la violence, la maltraitance et la négligence par le biais de comités chargés du bien-être des femmes et des enfants entièrement fonctionnels DR : 0/20 C : 3/20	Rapports de la Commission nationale pour les femmes et les enfants	3.1 : Le Gouvernement et les partenaires sont davantage capables de renforcer l'élaboration de politiques, de lois et de programmes inclusifs et fondés sur des données probantes en matière de protection de l'enfance. 3.2 : Les professionnels des services sociaux et du secteur de la justice sont davantage capables de fournir des services de protection de l'enfance et de justice inclusifs et de qualité. 3.3 : Les enfants, les adolescents, les personnes s'occupant d'enfants, les communautés et les prestataires de services sont davantage capables de prévenir et reconnaître la violence à l'égard des enfants et d'y répondre.	Commission nationale pour les femmes et les enfants ; autres ministères concernés ; pouvoir judiciaire ; police ; universités ; Commission des affaires monacales ; organisations de la société civile ; organismes des Nations Unies.	800	4 900	5 700
	Nombre de filles et de garçons ayant subi des violences atteints par les services sociaux, judiciaires, de santé ou chargés de l'application de la loi DR : 0 % C : 50 %						
4. D'ici à 2023, les enfants et les adolescents, en particulier les plus pauvres et les plus	Nombre d'enfants vivant dans la pauvreté monétaire ou multidimensionnelle DR : 33,9 % C : AD	Indice de pauvreté multidimensionnelle /Indice de pauvreté multidimensionnelle des enfants	4.1 : Le Gouvernement et les partenaires aux niveaux national et décentralisé sont davantage capables de plaider en faveur de politiques, de lois, de programmes	Commission du bonheur national brut ; ministères concernés ; Bureau national de la	550	1 900	2 450

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
vulnérables, bénéficieront de politiques sociales plus équitables et tenant davantage compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et infranational.	Part des dépenses publiques consacrées à la santé et l'éducation DR : 26 % C : AD	Rapports budgétaires du Ministère des finances	et de budgets sociaux inclusifs et fondés sur des données probantes pour les enfants, les adolescents et les femmes, et de les renforcer. 4.2 : Le Gouvernement et les partenaires ont renforcé la production et l'utilisation de données ventilées de qualité et de données probantes afin de réaliser des analyses plus poussées de la pauvreté multidimensionnelle des enfants et de la vulnérabilité, d'orienter les politiques et la budgétisation sociale, et de suivre la situation des enfants, des adolescents et des femmes.	statistique ; Commission nationale pour les femmes et les enfants ; Université royale du Bhoutan/Oxford Poverty and Human Development Initiative, autres universités ; administrations de district ; organisations de la société civile ; organismes des Nations Unies ; Banque mondiale ; Banque asiatique de développement.			
	Nombre d'adolescents et d'adolescentes dirigeant ou participant à des initiatives d'engagement civique grâce à des programmes soutenus par l'UNICEF DR : 100 C : 1250	Rapports du programme					
	Mères et personnes s'occupant d'enfants connaissant au moins cinq pratiques familiales essentielles DR : AD C : AD	Enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP)					
5. Efficacité du programme : le programme de pays est conçu, mis en œuvre, suivi et évalué avec efficacité et efficience et sur la base de données probantes en vue de fournir des résultats inclusifs et de qualité, tenant compte de la problématique hommes-femmes, en faveur des enfants, des adolescents et des femmes, en particulier les plus vulnérables.	Le programme de pays répond aux normes organisationnelles relatives à la gestion axée sur les résultats DR : Oui C : Oui D'autres indicateurs pertinents seront élaborés pendant la phase de mise en œuvre.	Rapports d'évaluation du programme	5.1 : Coordination du programme : le personnel de l'UNICEF et ses partenaires disposent de conseils, d'outils et de ressources pour concevoir et gérer efficacement les programmes. 5.2 : Relations extérieures : le personnel de l'UNICEF et ses partenaires bénéficient de conseils, d'outils et de ressources pour communiquer efficacement sur les questions relatives aux droits de l'enfant avec les parties prenantes. 5.3 : Communication, plaidoyer et partenariats : le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent des conseils, des outils et des ressources pour assurer une communication, un plaidoyer et	Commission du bonheur national brut ; Ministère des affaires étrangères ; organismes des Nations Unies.	450		450

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
			des partenariats efficaces en faveur des droits des enfants avec les parties prenantes.				
Total des ressources					4 720	22 730	27 450